



## DOMICILIATIONS - LOCATIONS

### Liste des pièces à fournir

#### • Préalables à la signature du contrat

- ✓ La copie de la CNI ou du passeport du dirigeant en cours de validité
- ✓ Le justificatif de domicile du dirigeant (de moins de 3 mois : facture EDF, GDF, téléphone...)
- ✓ Le RIB du responsable légal dans le cas d'une nouvelle immatriculation
- ✓ Le KBis, les statuts et l'IBAN de la société dans le cas d'un transfert du siège social
- ✓ Un chèque ou un virement équivalant à 1 trimestre de domiciliation (avec ou sans prestation du courrier) + 1 trimestre de frais de dossier

#### • Après inscription au Registre du Commerce et des Sociétés

- ✓ Le KBis à jour
- ✓ Les statuts à jour certifiés conformes par le dirigeant
- ✓ Les déclarations des « bénéficiaires effectifs »
- ✓ Les pièces d'identité et les justificatifs de domicile de chaque « bénéficiaire effectif »
- ✓ L'autorisation de prélèvement signée \*
- ✓ L'IBAN dans le cas d'une immatriculation
- ✓ L'attestation sur l'honneur relative aux documents comptables \*
- ✓ La procuration postale pour ARION
- ✓ La fiche de contact à remplir intégralement \*

### Nos tarifs (TVA 20%)

Domiciliation	Réexpédition du courrier	Numérisation du courrier	Avance sur frais à la signature	Locations
60 €/HT (par mois)	28 €/HT (par mois)	15 €/HT (par mois)	180 €/HT	100 €/HT (demi-journée)